



ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉ-E-S

2009-2010 – Séance no 5 – 4 mai

Prise de position adoptée à l'unanimité

FORMATION CONTINUE (FC) 2010-11 du CORPS ENSEIGNANT PRIMAIRE

Considérant

- La charte et cahier des charges de l'enseignant primaire (1996) ;
- Les articles 81 et 83 du règlement fixant le statut des membres du corps enseignant primaire, secondaire et tertiaire ne relevant pas des hautes écoles (B 5 10.04) ;
- L'accord sur la formation continue signée le 9 février 2010 entre les associations représentatives du personnel enseignant et le département de l'instruction publique, de la culture et du sport ;
- Les informations données par le comité de la SPG à l'AD le 4 mai au sujet des options de la FC 2010-11 discutées lors de la séance de la commission paritaire de la formation du 26 avril 2010,

L'Assemblée des délégué-e-s, réunie le 4 mai 2010, s'est déterminée sur les options à défendre et prend position de la manière suivante :

- Maintien de **4 jours (28 périodes) de formation continue sur temps d'enseignement** pour l'ensemble du corps enseignant, quel que soit le taux d'activité occupé ;
- Poursuite de la **formation continue collective** à hauteur de 14 périodes sur temps d'enseignement ;
- Garantie que **chaque enseignant-e dispose**, quels que soient son statut, sa fonction et son taux d'activité, de **14 périodes** sur temps d'enseignement **pour élaborer, librement, son perfectionnement professionnel** personnel ;
- Possibilité octroyée aux équipes de **choisir, dans le cadre de la formation continue collective** sur temps d'enseignement et en lien avec le projet d'établissement, **les cours ou interventions jugées pertinentes, de manière différenciée** (groupes au sein de l'équipe) ;
- Octroi d'un **temps de formation supplémentaire sur temps d'enseignement** (une demi-journée ou une journée entière, selon la durée du cours envisagée) consacré à l'introduction du PER en 2011 (recyclage imposé l'an prochain par la CIIP, selon la direction générale).

Prise de position adoptée à l'UNANIMITÉ (une abstention)